



**LA ROCHE  
SUR FORON**

N°DCM2025.04.09/12

Accusé de réception en préfecture  
074-217402247-20250409-DCM20250409-12-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2025  
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Séance du 9 avril 2025 à 18h30

Mairie, salle du Conseil Municipal, 3<sup>ème</sup> étage

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron  
Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ  
Rapporteur : M. Claude THABUIS

**Conseillers en exercice** : trente-trois.

**Présents** : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, , Sylvie CHARNAUD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

**Excusés avec procuration** : Isabelle BELIN REGARD (Procuration à T. LOMBARD), Corinne FAVRE-ROCHEX (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Jean-Michel REBET (Procuration à S. CHARNAUD), Taylor DEVOUASSOUX (Procuration à P. DUCIMETIERE), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON)

**Conseillers votants** : trente-trois.

### **Objet : Budget primitif 2025 des locaux commerciaux**

Le budget annexe des locaux commerciaux regroupe les activités assujetties à la TVA. On y trouve notamment la location d'un local à usage commercial à la société Biocoop, ainsi que les recettes provenant d'une redevance de radiophonie.

Le budget 2025 des locaux commerciaux est voté après l'approbation du compte administratif. Il intègre la reprise du résultat de 2024.

Les recettes de fonctionnement s'élève à 86 649.21€. Les recettes de fonctionnement se composent de loyers pour 35 700€, de refacturation de charges pour 1 800€, d'une redevance pour un relais de radiotéléphonie pour 8 500€, ainsi que de la reprise du résultat pour 40 649.21€.

Les dépenses sont constituées par les intérêts du prêt ayant financé l'acquisition du local commercial (319.85€), des charges de copropriété et d'entretien (14 000€), des amortissements (13 086€). Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 59 243.36€

En section d'investissement le remboursement du capital de l'emprunt (29 777€) est couvert par l'autofinancement (amortissement + virement de la section de fonctionnement), ainsi que l'affectation du résultat pour 15 356.82€. Le solde disponible (42 552.36€) est mis en réserve d'investissement.

La dette s'élève à 29 776.76€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et correspond au solde de l'emprunt contracté pour acquérir le local loué à Biocoop. Cet emprunt au taux fixe de 4.6% se termine fin 2025.

## **Section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2025 :**

- Section de fonctionnement équilibrée à 86 649.21€, dont virement à la section d'investissement 59 243.36€
- Section d'investissement équilibrée à 87 686.18€

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,

**Vu** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 mars 2025,

**Vu** la commission des finances du 24 mars 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget annexe des locaux commerciaux.

Le Maire de La Roche-sur-Foron  
certifie que la publication prévue  
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
a été effectuée le 15 avril 2025  
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 9 avril 2025

Le Secrétaire de séance,  
Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,  
Pierrick DUCIMETIERE

